

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DU GERS**  
**VILLE DE PAVIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice :	19
Présents :	17
Procurations :	1
Votants :	18
Date de convocation :	20/03/2025
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Séance du jeudi 03 avril 2025 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

**PROCURATION** : Géraldine DUTREY donne procuration à Brigitte BAJON-LALANNE.

**SECRETAIRE** : Karine BESSÉ.

**Délibération n° 2025-005**

**7.1 Décisions budgétaires**

**Objet : Approbation du compte financier unique 2024 – Budget annexe Lotissement Belvédère**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du budget annexe lotissement Belvédère de la commune de Pavie présentée par Mme Claudine CARAYOL, 1<sup>ère</sup> adjointe, peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		166 030.27	22 237.32		22 237.32	166 030.27
Opérations de l'exercice	108 558.67	102 465.82	104 318.44	122 295.74	212 877.11	224 761.56
<b>TOTAUX.....</b>	<b>108 558.67</b>	<b>268 496.09</b>	<b>126 555.76</b>	<b>122 295.74</b>	<b>235 114.43</b>	<b>390 791.83</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>159 937.42</b>	<b>4 260.02</b>			<b>155 677.40</b>
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS...</b>	<b>108 558.67</b>	<b>268 496.09</b>	<b>126 555.76</b>	<b>122 295.74</b>	<b>235 114.43</b>	<b>390 791.83</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>159 937.42</b>	<b>4 260.02</b>			<b>155 677.40</b>

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du budget annexe Belvédère 2024 :

- 1° Donne acte de la présentation faite du CFU, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte financier unique du budget annexe lotissement Belvédère pour l'année 2024.

L'adjointe déléguée aux finances  
  
 Claudine CARAYOL

